



21.3004

Motion WAK-S.**Anpassung der Suisse-Bilanz
und deren Grundlagen
an die effektiven Verhältnisse****Motion CER-E.****Adaptation du Suisse-Bilanz
et de ses bases à la réalité**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 03.03.21
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 15.09.21
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 17.03.22*Antrag der Kommission*
Zustimmung zur Änderung*Proposition de la commission*
Approuver la modification

AB 2022 S 244 / BO 2022 E 244

Präsident (Hefti Thomas, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt einstimmig, die Motion in der vom Nationalrat geänderten Fassung anzunehmen. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Hegglin Peter (M-E, ZG), für die Kommission: Die ursprüngliche Version der Motion beauftragte den Bundesrat, die Suisse-Bilanz und deren Grundlagen an die effektiven Verhältnisse anzupassen. Dabei seien der Standort, das Ertragspotenzial der Kulturen und der Futtermittelverzehr besser zu berücksichtigen. Der Toleranzbereich sei beizubehalten, und die Grundlagen zur Düngung auf Praxisbetrieben seien zu überprüfen. Ausserdem sei die Möglichkeit zur Berücksichtigung von Lagerveränderungen zu schaffen.

Die Motion wurde von unserer WAK im Januar 2021 eingereicht. Der Ständerat hat die Motion am 3. März 2021 mit 26 zu 15 Stimmen bei 2 Enthaltungen angenommen. Der Nationalrat änderte die Motion in der Folge ab, und zwar am 15. September 2021 auf Antrag seiner WAK mit 170 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen. Er strich den Satz betreffend die Beibehaltung des Toleranzbereichs der Suisse-Bilanz aus dem Motionstext.

Gemäss dieser Änderung soll am heute bestehenden Toleranzbereich von 10 Prozent in der Suisse-Bilanz nicht einfach in dieser Form festgehalten werden, sondern es soll nach der Überarbeitung und Überprüfung ein anderer Toleranzbereich übernommen werden. Das Wetter des vergangenen Jahres hat gezeigt, dass die Natur ganz unterschiedlich sein kann. Demzufolge können der Mitteleinsatz und der Nährstoffbedarf stark variieren. Es wird auch zukünftig einen gewissen Toleranzbereich brauchen.

Der Bundesrat hat auch Handlungsbedarf erkannt und in einzelnen Bereichen schon die Arbeiten aufgenommen. Aufgrund der politischen Diskussion, die wir diesbezüglich in der Kommission, im Rat und auch in der Öffentlichkeit geführt haben, ist es angebracht, an der Motion festzuhalten, damit wir auch die Resultate vorgelegt bekommen. Ihre WAK hat am 13. Januar diesem Vorgehen einstimmig zugestimmt.

Ich beantrage Ihnen im Namen der einstimmigen Kommission, die Änderung anzunehmen.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: La proposition, qui était prévue dans la version initiale de la motion, de maintenir la marge de tolérance de 10 pour cent du bilan de fumure a été supprimée. Là, le Conseil fédéral salue la décision du Conseil national et la proposition de votre commission. Cette marge de tolérance est effectivement indépendante de l'actualisation des principes mêmes de fertilisation des cultures. Elle était d'ailleurs proposée





dans le cadre de la politique du train d'ordonnances relatif à l'initiative parlementaire 19.475, "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides".

Le Suisse-Bilanz a été introduit il y a vingt ans. Il manquait de précision lors de son introduction, c'est pourquoi il y avait cette marge de 10 pour cent. De toute façon, le Conseil fédéral vous propose de rejeter la motion, aussi bien dans sa version initiale que dans sa version modifiée, pour les raisons ci-après.

Il faut bien se rendre compte du fait qu'Agroscope assure une révision régulière des principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse. Il est possible ainsi de prendre en compte les résultats les plus récents pour actualiser les normes de fertilisation et les valeurs de référence – la dernière révision réalisée date de 2017. Depuis cette date, elles sont publiées sous forme électronique. A l'avenir, elles vont être adaptées module par module, en fonction des nouvelles connaissances.

Aujourd'hui déjà, nous avons une participation assurée des praticiens à ces travaux. Je vous donne un exemple: pour la révision des normes relatives à l'engraissement des bovins, la base de données a été constituée par Agroscope, en collaboration avec l'organisation professionnelle Swiss Beef. C'est sur cette base qu'Agroscope a calculé les nouvelles normes et qu'il les a soumises au comité technique, composé de représentants de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'exécution, de la vulgarisation et de la recherche. Le comité a ensuite décidé d'adapter les normes.

Nous avons remarqué, à la suite du dépôt de la motion, que toutes les branches ne sont pas conscientes de la même manière de cette possibilité d'utiliser ces adaptations et de cette façon de procéder. Au niveau de l'Office fédéral de l'agriculture, nous avons lancé un processus visant à institutionnaliser cette participation des branches. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu. D'autres réunions sont prévues au cours des semaines à venir. Dans ce cadre, ces modules peuvent être rapidement adaptés si nécessaire. Pour ce faire, une motion n'est pas nécessaire.

J'en viens quand même à la dernière demande de la motion. Une prise en compte des stocks augmenterait considérablement la charge administrative, il faut bien en être conscient; cela irait donc à l'encontre de la simplification de la politique agricole, qui est demandée à cor et à cri par le Parlement. En plus, un contrôle serait presque impossible. Finalement, le problème d'un excédent d'éléments fertilisants serait simplement reporté sur les années suivantes, car le bilan devrait être équilibré à un moment donné, et ce serait à une date ultérieure.

En conclusion, comme je l'ai déjà dit, cette motion est superflue puisque la plupart des requêtes, également pour ce qui est du texte adapté de la motion, sont satisfaites ou déjà en cours de traitement. Pour cette raison, je vous demande donc de la rejeter.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 21.3004/5035)

Für den Antrag der Kommission ... 37 Stimmen

Für den Antrag des Bundesrates ... 3 Stimmen

(0 Enthaltungen)